

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLA  
ARRONDISSEMENT DE PAU**

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTS** : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mmes ROUSSET-GOMEZ, DE MORO, PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, M. VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

**ABSENTS/EXCUSES** : MM. SENSEBE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), LABORDE (pouvoir à M. ETCHEBERTS), WILS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LEMBEZAT

**21 - 109 - VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ COMMUNALE SITUÉE 106 CHEMIN DE MAGRET -  
DÉCLASSEMENT D'UNE PORTION DE DOMAINE PUBLIC**

**Rapport présenté par Monsieur CARRERE, conseiller municipal :**

La propriété sise au 106 Chemin de Magret, parcelle cadastrée section AV n° 26, englobe une partie de la voie communale dite « Chemin de Magret » sur une emprise d'environ 89 m<sup>2</sup> et ce depuis de nombreuses années.

La commune souhaitant régulariser la situation avec les nouveaux propriétaires, il est proposé de céder cette emprise pour un montant de 900 €.

Monsieur le Maire précise qu'il résulte d'une réponse ministérielle qu'il n'y a pas lieu en l'espèce de procéder à une enquête publique, le Conseil d'Etat ayant jugé qu'une parcelle qui constitue un délaissé de voirie communale a perdu "son caractère de dépendance du domaine public routier".

Monsieur le Maire propose donc de désaffecter et déclasser cette parcelle d'une superficie de 89 m<sup>2</sup> et de la céder à Monsieur GAUD Pierre pour un montant de 900 €.

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publique en date du 7 juh 2021,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de déclasser cette portion d'une superficie d'environ 89 m<sup>2</sup> située 106 Chemin de Magret,
- de la vendre au prix de 900 € au profit de Monsieur Pierre GAUD,
- de préciser que tous les frais liés à cette acquisition, y compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de Monsieur Pierre GAUD,
- de charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment de signer l'acte authentique de vente.

Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 21 septembre 2021  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

